

Classé
Dossier
Perisco
T
CP

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Votants	17
Absents	3
Exclus	0

Date de la convocation
28 mars 2025

Date d'affichage de la liste des
délibérations examinées en séance
10 avril 2025

Objet de la Délibération

VII – AFFAIRES SCOLAIRES -
PERISCOLAIRES

2 – A et B/ Tarifs pause méridienne et
garderie 2025 / 2026

Annule et remplace la présente visée le
9/04/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



D : 025-212503957-20250416-3042025VII2ABAN-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-neuf heures trente minutes, en cette commune, régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ

Présents : Pierre CONTOZ, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET jusqu'au point VII – 2 - 3, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Géraldine VALLOT VUITTON, Frédéric VERMOT

Absents excusés :

Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Géraldine VALLOT VUITTON

Laurent JEUNET à partir du point VII – 2 – 4

Géraldine VALLOT VUITTON à partir du point VII – 2 - 4

Absents : Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUX

Secrétaire : Hervé TOURNOUX

Annule et remplace la présente visée le 9 avril 2025

Corinne PETER, Adjointe, après avoir présenté le bilan des activités périscolaires 2024, propose d'augmenter les tarifs de 5%, soit, pour l'année scolaire 2025 / 2026

A / En ce qui concerne les tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne (garderie / repas) : 5 tranches sont proposées

Quotients	Tranche tarifaire
QF 1	0 € à 880 €
QF 2	881 € à 1 100 €
QF 3	1 101 € à 1 260 €
QF 4	1 261 € à 1 430 €
QF 5	1 431 € et plus

Rappel des règles de calcul :

$1/12$ revenus familiaux de l'année N-2 + prestations familiales de décembre n-1

QF =

Nombre de parts définies suivant le mode impôts

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Après débat, les tranches du barème des quotients familiaux sont adoptées à l'unanimité.

Il est précisé que l'Aide aux Temps Libres (ATL) d'un montant de 0.50 € par heure de présence facturée (hors temps de repas) sera déduite pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €. Cette mesure ne s'applique pas aux temps de garderie matin et soir à l'exclusion du mercredi midi.

B/ en ce qui concerne les tarifs :

➤ une carte annuelle familiale d'adhésion au service périscolaire de 30 €.

➤ **Pause méridienne**

Le barème fratrie appliqué tient compte de l'ordre de naissance des enfants.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

D : 025-212503957-20250416-3042025VII2ABAN-DE



Familles bénéficiant du QF 1 : moins de 880 €

	Repas	Garderie méridienne	Total	Total avec déduction ATL (0.50 € /h sur garderie méridienne)
1 ^{er} enfant	4.41 €	0.59 €	5.00 €	4.00 €
2 ^{ème} enfant	4.41 €	0.39 €	4,80 €	3.80 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.41 €	0.19 €	4,60 €	3.60 €

Familles bénéficiant du QF 2 : compris entre 881 € et 1 100 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.41 €	1.49 €	5.90 €
2 ^{ème} enfant	4.41 €	1.29 €	5.70 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.41 €	0.79 €	5.20 €

Familles bénéficiant du QF 3 : compris entre 1 001 et 1 260 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.41 €	3.19 €	7.60 €
2 ^{ème} enfant	4.41 €	2.99 €	7.40 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.41 €	2.19 €	6.60 €

Familles bénéficiant du QF 4 : compris entre 1 261 et 1 430 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.41 €	3.39 €	7.80 €
2 ^{ème} enfant	4.41 €	3.19 €	7.60 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.41 €	2.29 €	6.70 €

Familles relevant du QF 5 : 1 431 € et plus

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	4.41 €	3.69 €	8.10 €
2 ^{ème} enfant	4.41 €	3.59 €	8.00 €
3 ^{ème} enfant et suivant	4.41 €	2.39 €	6.80 €

et le tarif garderie de la pause méridienne et repas pour élève usager occasionnel : **tarif unique de 8.90 €.**

- **Garderie matin, mercredi et soir** : Compte tenu de l'effort réalisé par la commune en matière de tranche tarifaire, il est nécessaire que les familles quant à elles, soient vigilantes à l'inscription ou la désinscription de leur enfant dans les délais impartis. Compte tenu des nombreux abus relevés, il est proposé une majoration des tarifs.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
 Reçu en préfecture le 16/04/2025
 Publié le
 ID : 025-212503957-20250416-3042025VII2ABAN-DE



Temps de garderie	Tarif	Tarif majoré	Total avec déduction ATL (0.50 € / h)	
7h30 – 8h20	1.70 €	2.65 €	1.20 €	2.15 €
7h30 – 9h (mercredi)	2.80 €	4.45 €	2.05 €	3.70 €
8h15 – 9h (mercredi)	1.70 €	2.75 €	0.95 €	2.00 €
12h – 12h30 (mercredi)	1.70 €	2.25 €	Non concerné	
16h20 – 17h15	1.70 €	2.65 €	1.20 €	2.15 €
16h20 – 18h	2.85 €	4.60 €	2.10 €	3.85 €
16h20 – 18h30	5.65 €	7.95 €	4.65 €	6.95 €

Les tarifs garderies sont applicables à toutes les familles quels que soient le QF et le nombre d'enfants.

Les familles dont le QF est inférieur à 800 € (barème CAF) bénéficient de l'ATL.

Garderie du mercredi matin : uniquement pour les enfants inscrits aux activités de 9h à 12h

Après débat, le conseil municipal unanime retient les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2025 /2026.

Le secrétaire de séance
 Hervé TOURNOUX

Pour extrait conforme
 Le Président de séance
 Pierre CONTOZ

